

Atelier technique CEE

Les opérations spécifiques



Alors que les opérations standardisées sont bien connues des acteurs intervenant sur les Certificats d'Economie d'Énergie, les Opérations spécifiques sont aujourd'hui assez peu utilisées alors qu'elles permettent d'atteindre des gisements très importants, notamment dans le secteur industriel et tertiaire : elles représentent 6% des CEE délivrés et sont utilisées à 75% dans le secteur industriel.

Afin de clarifier le mode opératoire de ces opérations, l'ADEME et l'ATEE ont remis à jour, en octobre 2016, leur **guide technique sur les opérations spécifiques dans les installations fixes**.

Le retour d'expérience nous montre néanmoins un certain nombre d'interrogations des acteurs :

- **Sur quel périmètre doit porter le diagnostic énergétique ?**
- **Qu'est-ce que la situation de référence ?**
- **Sur quelles bases la construire ?**
- **Comment justifier la durée de vie de l'installation ?**
- **Comment calculer le montant de kWhc ?**
- **Etc...**

Les experts de l'ADEME et de l'ATEE répondront à toutes ces questions lors de ce premier atelier. Vous aurez l'occasion de travailler, par groupes, sur des cas concrets permettant d'aborder les principales typologies rencontrées.

La journée permettra d'aborder successivement :

- **Le contexte et les enjeux**
- **Le rôle relatif des différents acteurs**
- **Ce que doit être un bon dossier**
- **Les modalités administratives**
- **Les erreurs à éviter**



PROGRAMME

L'atelier sera animé par
Experts ADEME : Marina Boucher, Guillaume Daill, Aude Claire Houdon, Frédéric Streiff
Experts ATEE : Daniel Cappe, Marc Gendron
Expert ROZO : Adrien PELLET

- 9.30 Accueil Café
- 10h Ouverture ATEE
- 10h10 Contexte, enjeux chiffrés : ADEME
- 10h25 Rôle respectif des acteurs : DGEC, ADEME, ATEE
- 10h45 Qu'est-ce qu'un bon dossier ? ADEME
- 11h35 Modalités administratives : DGEC, ATEE
- 12h Témoignage d'un bureau d'étude : ROZO
- 12.30 Cocktail déjeunatoire
- 14.00 Etudes de cas (travail en ateliers) ADEME, ATEE
- 15.40 Conclusion
- 16h Rafrachissements



RENDEZ-VOUS

Utilities Performance – Allée du Lac bleu - Avrillé (49)

Accueil des participants à partir de 9 h30

[Plan d'accès](#)

Modalités d'inscription

Le montant de l'inscription intègre les droits d'inscription, les pauses, le cocktail déjeunatoire et l'accès au téléchargement des présentations au format .pdf.

L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception du bulletin d'inscription rempli et signé, accompagné du chèque de règlement correspondant, libellé à l'ordre de l'ATEE. Inscription avant le 9 novembre 2018.

Dès réception de votre règlement, nous vous adresserons une confirmation accompagnée des modalités d'accueil. La facture acquittée sera adressée à vos services comptables dans un délai de 30 jours.

Les administrations ou les entreprises qui ne peuvent pas régler d'avance par chèque doivent obligatoirement joindre au bulletin d'inscription une lettre ou bon de commande dûment rempli et signé par une personne habilitée. Dès réception, une facture à régler sera adressée à votre service comptable.

Formulées par écrit, les annulations effectuées avant le 9 novembre 2018 donnent lieu à un remboursement intégral. Au-delà ou en cas d'absence le 13 novembre, la totalité de l'inscription est due. Les remplacements sont acceptés, merci de nous prévenir par écrit. Cette journée n'est pas imputable au titre de la formation professionnelle, nous ne délivrons pas de convention de formation.

INSCRIPTION

À retourner avec votre chèque règlement à l'ATEE – 47 AVENUE LAPLACE – 94117 ARCUEIL CEDEX
Contact : Patricia Cottura 01 46 56 35 41 - p.cottura@atee.fr

Je m'inscris à la réunion technique CEE du 13 novembre 2018

Je suis adhérent ATEE N° Adhérent : _____ (obligatoire)

J'envoie un chèque de 96€ TTC (dont 16€ de TVA à 20%)

Je ne suis pas adhérent à l'ATEE:

J'envoie un chèque de 144€ (dont 24€ de TVA à 20%)

Je profite de cette manifestation pour adhérer à l'ATEE pour 2019 et je participe gratuitement

J'envoie un chèque de 88€ net (exonéré de TVA)

Merci d'établir votre chèque à l'ordre de ATEE - Une facture vous sera adressée à l'encaissement

Nom/Prénom : _____

Société : _____ Fonction : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Code NAF (ex code APE) : _____

Tél. : _____ Mob. : _____ E.Mail : _____

Adresse de facturation si différente de la précédente : _____

Agir ensemble pour une énergie durable, maîtrisée et respectueuse de l'environnement

L'ATEE s'engage pour faire progresser la maîtrise de l'énergie et pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'objectif de l'Association est de favoriser une plus grande maîtrise de l'énergie dans les entreprises et les collectivités et, plus généralement, d'aider les utilisateurs d'énergie à mieux connaître les actions possibles pour économiser et bien gérer l'énergie, ceci afin de concourir à l'objectif national de lutte pour la réduction des gaz à effet de serre, tout en améliorant leur propre rentabilité. Elle compte 2200 adhérents.

- L'ATEE rassemble les acteurs de la chaîne énergétique pour confronter les points de vue et capitaliser les retours d'expériences. Elle rassemble ainsi des personnes ayant des préoccupations similaires et venant d'horizons différents, pour permettre à chacun d'eux d'être mieux informé et plus efficace.
- Réseau national structuré en groupes régionaux, l'ATEE constitue un carrefour d'échanges et de réflexions pour ses adhérents. Ce travail en réseau permet de démultiplier les actions au plus près du terrain et de collaborer avec d'autres acteurs.
- L'ATEE assure une veille économique et technologique pour informer, sensibiliser et motiver. Pour aider ses adhérents dans le développement de leurs connaissances, dans l'optimisation de leur gestion et de leurs prises de décisions, l'Association diffuse une information synthétique et concrète.
- L'ATEE œuvre pour l'intérêt général. Le propre de l'association est de dépasser les intérêts particuliers de chaque adhérent, intérêts parfois contradictoires, et de rechercher les points d'accord, dans le souci de l'intérêt général.
- Dans cette approche ouverte et de consensus pour l'intérêt général, l'ATEE mobilise les compétences et les expériences de ses adhérents pour élaborer des propositions et discuter avec les pouvoirs publics sur les mesures propres à faire progresser la maîtrise de l'énergie et la lutte contre l'effet de serre.

5 Clubs fonctionnent au sein de l'association :

- Le Club Cogénération
- Le Club C2E s'attache à la mise en œuvre pratique du dispositif des Certificats d'économies d'énergie
- Le Club Biogaz vise à favoriser le développement des filières de production et de valorisation du biogaz
- Le Club Stockage d'énergies
- Le Club Power to Gas.

Avec ses délégations régionales, l'association organise chaque année près de 40 journées d'information et visites d'installations techniques dans toute la France.

L'ATEE publie ENERGIE PLUS, la revue bimensuelle de la maîtrise de l'énergie.

En savoir plus : www.atee.fr - www.energie-plus.com - [@AssociationATEE](https://twitter.com/AssociationATEE)